Chronique Roubaisienne

BUREAU : 69, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 1.22. — TELEPHONE

Les Grèves

A la filature Pollet

La grève des ouvriers rattacheurs de la filature Pollet, rue de la Redoute, est terminée. Ils ont repris le travail hier matin aux anciennes conditions.

Chez Paulus Foulon

Les ouvriers en grève de chez Paulus Foulon ont repris le travail hier après avoir obtenu une promesse d'augmentation de 0 fr.03 à l'heure dans le courant du mois.

Chez Wibaux frères

La grève de la maison de confection Wibaux frères, rue des Lignes, est terminée. Les grévistes ont repris le travail hier matin à 6 heures et demie, aux anciennes conditions.

TOMBE D'UNE ECHELLE

On a conduit hier, à l'hôpital de la Fraternité, Edouard Descamps, peintre, qui fut victime d'un assez grave accident rue de la Halle.

Au cours de son travail, il était tombé d'une échelle, d'une hauteur de trois mètres et s'était gravement blessé au dos et à la tête.

UNE BACCHANTE

Procès-verbal a été dressé à Julie Joors, âgée de 52 ans, couturière, demeurant 59, rue du Moulin, pour ivresse et tapage injurieux.

APRES BOIRE

François Vanderdonck, âgé de 30 ans, terrassier, demeurant 37, rue de l'Ermitage, a été mis en état d'arrestation, rue de Lannoy, pour ivresse, port d'arme prohibée et voies de fait sur l'agent de sûreté Richard Mercier.

BIZARRE TROUVAILLE

La nuit dernière, vers 2 heures du matin, les agents ont trouvé Grand' Place, une caisse contenant des clefs anglaises, marteaux et une grande pince pour paveurs, qu'ils ont déposé au poste central de police.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

Dans la nuit de dimanche à lundi, on a tenté de pénétrer chez Victor Desmettre, âgé de 36 ans, charpentier, demeurant 4, quai de Nantes.

Desmettre ayant aperçu un individu qui se trouvait déjà sur le toit des cabinets d'aisance, après avoir escaladé le mur de la cour, a tiré sur lui sans l'atteindre.

Inutile de dire que l'autre ne demanda pas son reste.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 27 juin 1911

Naissances. — Jean Minnebo, rue Franklin, 70. — Désiré Bartholomens, rue Bernard, cour Florentin, 7. — Lucienne Sandras, place de la Gare, 6 bis. — Yvonne Cornil, rue Duguesclin, 54. — Robert Christophe, rue de l'Espérance, 2 bis. — Yvonne Vanoutghem, rue Newton, 39. — Léonie Longuepé, rue d'Italy, 56.

Décès. — Marie Doutreligne, 77 ans, rue de Lannoy, 306. — Charles Wilot, 44 ans, rue de Barbieux. — François Volschiet, 72 ans, tisserand rue de Wasquehal, 10. — Marie Duquesne, 53 ans, rue Paul Bert, 21. — Jean-Baptiste Octtin, 23 ans, avenue Julien Lagache.

Eclairage électrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITE », Concessionnaire de la Ville de Roubaix, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses section du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûte le moins cher.

S'adresser au bureau provisoire : 38, Grande-Rue, Roubaix.

WATTRELOS

FRANCE, QUAND MEME. — La police a arrêté au hameau de la Cariuyère, Auguste Bertram pour infraction à un arrêté d'expulsion en date du 2 octobre 1905.

Il a été conduit à Lille.

ETABLISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE. — La direction départementale des postes et télégraphes du Nord vient d'aviser M. le maire de Wattrelos que les travaux d'établissement du réseau téléphonique seront entrepris incessamment.

Dans le but de commencer l'étude relative à la constitution dudit réseau, les personnes intéressées qui seraient désireuses de contracter un abonnement pour téléphoner de chez eux, devront se faire inscrire d'urgence à la mairie, bureau du secrétariat.

Voici, à titre d'indication, les renseignements concernant l'abonnement à conversations taxées :

Postes principaux : 106 francs la première année ; 80 francs la deuxième ; 60 francs la troisième ; 40 francs la quatrième et les années suivantes.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS. — Les demandes d'assistance déposées au bureau d'assistance, pendant le premier trimestre 1911, ont été soumises au conseil municipal le vendredi 23 juin 1911.

Pendant un délai de 20 jours, les intéressés pourront faire valoir leurs observations à la mairie.

CROIX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal se réunira vendredi 30 juin, à huit heures et demie du soir, pour examiner l'ordre du jour ci-après :

1. Session ordinaire. — Ouverture. — Désignation du Secrétaire.
2. Procès-verbal de la séance du 15 avril 1911. — Approbation.
3. Projet d'annexion partielle de Croix à Roubaix. — Communication des délibérations de la commission syndicale fue le 11 juin 1911. — Avis du conseil municipal.
4. Hospice et Bureau de bienfaisance : approbation de comptes et budgets. — Exercice 1910 : Comptes administratifs et comptes de gestion. — Exercice 1911 : chapitres additionnels. — Exercice 1912 : Budgets primitifs.
5. Eclairage public : modifications projetées à la convention entre la commune et la société concessionnaire.
6. Bâtiments communaux : contributions afférentes aux logements d'instituteurs et de concierges en 1911.
7. Voirie vicinale : rue d'Hem. — Indemnité pour cession de terrain à la voie publique.
8. Chemins vicinaux. — Entretien en 1911. — Propositions budgétaires : approbation.
9. Service des eaux. — Fournitures de robinets vannes, fonte, compteurs, etc. ; procès-verbaux de réception définitive.
10. Sinistrés de l'inondation causée par l'orage du 3 juin 1911. — Demandes de secours ou d'indemnité.
11. Comptabilité communale. — Exercice 1910, compte administratif et compte de gestion. — Exercice 1911 : chapitres additionnels.
12. Huis-clos. — Demandes de bourses aux Ecoles nationales d'arts et métiers. Avis du conseil municipal.
13. Huis-clos. — Assistance aux vieillards : Demandes d'admission.

RENTES OUVRIERES. — A l'usine agricole, six accidents : Georges Caudron, 16 ans, à Wasquehal, corps étranger dans l'œil gauche, huit jours de repos.

— Charles Benard, 25 ans, domicilié à Roubaix, point de côté, douze jours de repos.

— Emile Vervaeke, 36 ans, rue du Gaz, 12, blessures aux deux jambes, quinze jours de repos.

— Lemaitre Georges, 30 ans, rue des Vosges, à Roubaix, a reçu un éclat de fer sur le nez, dix jours de repos.

— Léon Bouckenooghe, 25 ans, mécanicien, rue Guizot, en burinant, a reçu un coup de marteau sur le médius droit, douze jours de repos.

— Chez Dubocage, un frappeur, Créteur Ernest, 16 ans, rue des Ogiers, brûlure du pied gauche par un morceau de coke, vingt jours de repos.

— Sur le chantier Follet, rue Verte, Emile Delphens, 40 ans, contremaître, domicilié à Roubaix par suite d'une chute, contusions de la jambe gauche. Dix jours de repos.

VOL. — M. Oscar Romelot, cabaretier et marchand, rue de Belfort, 8, démonte chaque soir les roues de sa balladeuse, pour ennuyer les voleurs. Hier matin, il constata que les deux roues avaient été volées, dans un terrain vague de la rue du Téléphone.

Une enquête est ouverte par M. le commissaire de police.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissance.* — Michon Maurice, rue du Boulevard, cour Delbecq.

LANNOY

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation mensuelle des nourrissons aura lieu demain jeudi, à 3 heures, par les soins de M. le docteur Caudmond.

CHERENG

LE BANQUET DES SAPEURS-POMPIERS. — Les sapeurs-pompiers se sont réunis hier, à l'hôtel du Prince, en un banquet, au cours duquel régna la plus grande animation.

LES RETRAITES OUVRIERES. — La liste des retraités obligatoires, de retour de la Préfecture, est à la Mairie, contrôlable par tous.

HEM

DEUX DOIGTS ENLEVES ! — Le jeune Marcel Pique, âgé de 14 ans, domicilié chez ses parents, au Pont de Canteleu, était occupé à couper du bois pour l'allumage des feux, lorsque soudain, par suite d'un faux mouvement, il se trancha l'index et l'annulaire gauches d'un violent coup de hache.

Une artère ayant été coupée, une abondante hémorragie s'en suivit, nécessitant l'intervention immédiate de M. le docteur Bontignies, qui fit le pansement des plaies sur l'heure.

GRAVE ACCIDENT A L'USINE DESURMONT. — Alfred Pluquet, 15 ans, tisserand à l'usine Desurmont, a eu un talon complètement écrasé entre deux organes de son métier. L'infortuné a reçu immédiatement les soins du docteur Parmentier, qui put extraire des chairs réduites en bouillie plusieurs morceaux d'os passés. Le patient fut ensuite transporté à son domicile, où il devra prendre un très long temps de repos.

LYS

CHUTE GRAVE D'UN OUVRIER PEINTRE. — Joseph Pezephe, 59 ans, ouvrier peintre, au service de M. Leveugle, occupé à la peinture d'une marquise chez M. Boutemy fils, a glissé et est tombé lourdement sur le sol, se fracturant une fausse côte et se faisant de graves et multiples contusions, ainsi qu'une entorse du coude droit. M. le docteur Parmentier l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital de Roubaix.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation mensuelle des nourrissons a eu lieu hier par le docteur Waziel. Les bébés y assistaient nombreux et dans un état satisfaisant.

ETAT-CIVIL de LYS. — *Naissance.* — Raymond Ansart, rue du Fresnoy.

LEERS

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT. — Nous avons relaté, dans un de nos précédents numéros, l'accident survenu à l'usine Motte-Bossut. Un entrepreneur, M. Pierre Deprost, âgé de 76 ans, était tombé dans une cave et s'était fait au crâne une blessure des plus graves. Malgré les soins les plus empressés qui lui furent prodigués, M. Deprost ne sortit pas du coma.

Le malheureux vieillard vient de mourir. Ses funérailles auront lieu jeudi matin.

ACCIDENT. — Maurice Hache, 21 ans, ouvrier charpentier, s'est blessé l'index droit en travaillant chez M. Delecourt.

ETAT-CIVIL de LEERS. — *Naissance.* — Valérie Dubus, à Gibraltar.

Décès. — Denise Duquesne, 2 jours, rue du Cimetière. — Pierre Deprost, 76 ans, au Nouveau-Jeu.

BAISIEUX

ETAT-CIVIL de BAISIEUX. — *Publications de mariages.* — Henri Bouvignies, employé, et Amélia Leclercq, sans profession. — Paul Firmin, cocher, et Marie Larose, sans profession.

Décès. — Auguste Delplanque, 70 ans, cultivateur au Petit-Baisieux. — Madeleine Cornil, 2 mois, au Petit-Baisieux.

CAMPHIN-EN-PEVELE

ETAT-CIVIL de CAMPHIN-EN-PEVELE. — *Publications de mariage.* — Henri Bouvignies, employé à Camphin, et Amélia Leclercq, sans profession à Baisieux

TOUFFLERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le *Conseil municipal s'est réuni en session de mai*, sous la présidence de M. Bont, et a donné son approbation au procès-verbal de la précédente réunion, ainsi qu'aux comptes et budgets suivants : Compte administratif 1910, solde créditeur 350 fr.32, portés au budget additionnel de 1911 qui s'élève à 1.456 fr. 82. Le budget primitif de 1912 porte en recettes et en dépenses 17.181 fr. 54.

Bureau de bienfaisance : Le budget additionnel se monte à 521 fr. 74. Le budget primitif 1912 à 2 579 fr. 25. Le Conseil vote des félicitations à M. le Maire pour sa gestion, et à M. Mercier, directeur d'école, pour le succès de ses élèves aux examens du C. E. P. — 100 fr. sont votés pour améliorer le sentier du Curé, 100 fr. pour fournitures scolaires, 500 fr. pour l'organisation d'un festival 20 fr. pour le personnel de la Mairie, 1.600 fr. pour le service d'éclairage public qui fonctionnera à l'avenir pendant 8 mois, dont 4 la nuit entière, 500 fr. pour la Musique, 200 fr. pour la Caisse de chômage, et 50 fr. pour l'Amicale des Anciens Elèves. Le crédit pour les élèves de Toufflers fréquentant le cours supérieur de Lannoy reste le même ; enfin un supplément de traitement est voté au directeur de l'Ecole communale.

La question du prolongement de la ligne des tramways vers la frontière est soulevée par quelques conseillers auxquels M. le Maire répond qu'il a invité par lettre la commune de Lys à étudier, d'accord avec Toufflers, un projet assurant le développement de ces deux communes. Le Conseil surseoit au vote d'émoluments aux conseillers prud'hommes, jusqu'à meilleure répartition des charges. La séance est ensuite levée.

GAZETTE TOURQUENNOISE

RETRAITES OUVRIERES

Révision des listes. — Quatrième section. — La liste des assurés obligatoires de la quatrième section, dressée par la préfecture est à la disposition des intéressés aujourd'hui mercredi 28 juin, de six heures à huit heures du soir, au siège de la section, école des garçons, rue des Champs.

MM. les membres de la commission recueilleront les observations qui leur seront faites au sujet des changements d'adresse, rectification de noms ou de dates. Ils recueilleront également les bulletins des assurés obligatoires ou facultatifs qui ne les auraient pas encore remis.

Caisses d'assurance. — Nous rappelons que les salariés sont libres de faire le choix de la caisse d'assurance où leurs versements seront effectués.

Ces caisses sont : 1. La caisse nationale des retraites pour la vieillesse. C'est-à-dire la caisse centrale où iront tous les versements qui n'auront pas d'autre indication. — 2. Les sociétés ou union de sociétés de secours mutuels libres ou approuvées et admises à assurer directement pour leurs sociétaires les retraites prévues par la loi. — 3. Les caisses départementales ou régionales de retraites.

Ce sont les caisses les plus intéressantes et c'est le Nord qui est appelé à former la première de ces caisses en raison de sa situation et de ses intérêts particuliers. La création de cette caisse est décidée en principe.

4. Les caisses patronales ou syndicales de retraites. — 5. Les caisses de syndicats de garantis liant solidairement les patrons adhérents pour l'assurance de la retraite. — 6. Les caisses de retraites de syndicats professionnels.

Les ouvriers et ouvrières peuvent donc dès maintenant indiquer leur préférence. Ils peuvent aussi attendre jusqu'au 3 novembre avant de se prononcer.

LE CONGRES DE GEOGRAPHIE DE ROUBAIX

Le comité de la société de géographie de Tourcoing rappelle aux membres de la société et à tous ceux qu'intéressent les questions géographiques qu'un congrès sera tenu à Roubaix du 29 juillet au 5 août et qu'il comprend dans son programme des communications et des études du plus haut intérêt.

Les adhésions devront parvenir avant le 10 juillet à M. Charles Droulers, président du comité d'organisation, 160, boulevard de Reims, à Roubaix.

EXCURSION FAMILIALE DE L'AMICALE COLBERT

Aujourd'hui et demain jeudi, dernier délai, les adhésions à l'excursion à Bois-Joly, près de Benaix, sont encore reçues à l'Ecole, Café Bonte, Café du Bailly et chez Leman, débitant de tabac, rue de Gand.

L'Amicale disposant d'un train spécial, faculté est donnée aux sociétaires d'y amener leurs parents et amis.

Le coût du voyage est de 2 fr.15.

Un grand bal agrémentera cette sortie au Bois. En cas de mauvais temps, une grande salle de fêtes est demandée où les touristes pourront y prendre leurs joyeux ébats.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING, du 27 juin 1911

Naissances. — Adam Louise, rue de Lille, 176. — Kain Raymond, rue de la Mackellerie. — Vandenschaeghe Jeanne, rue des Palmiers, 20.

Décès. — Delattre Eugène, 62 ans, facteur retraité, rue Verte, 114. — Vandemeulebroucke Jean, 77 ans, sans profession, rue du Chêne Houpline, 335.

LE SUCRE BEGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR ET A SA FONTE REGULIERE

LILLE

L'employé de banque était un malhonnête homme

Samedi dernier, le directeur d'une banque lilloise, confiait à l'un de ses employés, le sieur Allen Storms, 38 ans, se disant sujet norvégien, un titre de charbonnage d'une valeur de 635 francs.

Storms devait aller porter ce titre à un client de la maison habitant Hénin-Liétard et recevoir de celui-ci, en échange la somme dont nous parlons plus haut.

L'employé se rendit à Hénin-Liétard, négocia le titre et en toucha bien le montant, mais il omit de reparaître devant son patron.

Dimanche on le vit à Lille, mais lundi il avait complètement disparu de la circulation, emportant avec lui, outre 635 francs ne lui appartenant pas, un carnet de reçus acquittés par le directeur de la banque où l'employé.

Storms qui doit être réfugié en Belgique, est activement recherché par la police.

On croit qu'il a ainsi disparu pour ne pas être obligé de tenir certain engagement qu'il avait pris vis-à-vis d'une demoiselle de nos concitoyennes.

LES ACCIDENTS

Une fillette se blesse dans les remparts

Un accident d'une certaine gravité s'est produit hier mardi après-midi, dans les fortifications, en face de la rue St-Bernard.

En compagnie de petites amies, la jeune Gabrielle Lambert, 12 ans, demeurant 105, rue d'Artésienne, jouait vers 5 heures du soir, à courir sur les talus des remparts. Soudain, la fillette fit un faux pas, dégringola dans une douve et, dans sa chûte, se luxa le poignet gauche.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, dans une pharmacie voisine, la blessée a été reconduit à son domicile.

A bas de son véhicule

A 11 heures du matin, hier mardi, le charretier Jules D..., 30 ans, au service de M. Vaillant, plafonneur, rue Solférino, venait de décharger son tombereau dans un chantier du boulevard Vauban.

Le charretier était remonté dans son véhicule et mettait son attelage en route, lorsqu'un brusque cahot lui fit perdre l'équilibre et le projeta tête première, sur la chaussée.

Dans sa chûte, il se fit une plaie à la tête d'où le sang s'échappa en abondance.

Le blessé qui était atteint d'une commotion cérébrale fut reconduit chez son patron où il reçut des soins. Après quoi, on le ramena à son domicile, rue des Postes.

Un passant qui l'échappe belle !

En traversant la rue Rabelais, hier mardi, vers 10 heures du matin, un monsieur, âgé d'une trentaine d'années, qui désire garder l'anonymat, a été pris en écharpe par un car Mongy qui, par un hasard extraordinaire, ne lui décrira que la manche droite de son veston.

Très heureux de s'en tirer à si bon compte, le passant continua sa route, sans vouloir se faire connaître.

ECUMEUR DE CIMETIERES

En effectuant une ronde hier matin, dans les allées du cimetière de l'Est, un gardien a surpris un vieillard, François Van Dertepens, 60 ans, sujet belge, demeurant 6, rue des Urbanistes, portant d'un pot avec sa fleur qu'il venait de dérober sur une tombe.

Appréhendé, le belge fut conduit au poste du 8e arrondissement, où M. Lamour, commissaire, l'interrogea et apprit qu'il volait les fleurs afin de les revendre pour se procurer des ressources.

On retrouva, sur le trottoir de la rue du Ballon, plusieurs pots de fleurs dérobés dans le cimetière par le vieillard et qu'il devait prendre un peu plus tard.

Van Dertepens sera déféré aujourd'hui au Parquet, pour vol.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES

TOUT EST ROMPU

Ah oui ! il y a longtemps que tout est rompu entre le public et son acariâtre belle-mère, la Compagnie des tramways de Lille.

Mais voici que les fils de trolley se mettent aussi à rompre... toutes relations avec les pylônes, ce qui justifie le proverbe : « Telle mère, tels fils ! »

Lundi, vers 3 heures et demie de l'après-midi, à la jonction des rues Sadi-Carnot et Chanzy le support d'attache qui soutient les fils des voies G et T s'est brisé, entraînant la chûte des fils sur la chaussée.

Par un heureux hasard, personne ne passait à cet endroit au moment de l'accident. Des secours furent demandés par téléphone à la Compagnie qui envoya une voiture échelle et des ouvriers.

La circulation des tramways a été interrompue pendant près d'une heure et le service s'est effectué par transbordements.

CONTRE LA CALOTTE. — Au cours de leur dernière réunion les membres de la Libre-Pensée Socialiste hellemmoise, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe de Libre-Pensée Socialiste Hellemmoise, ne pouvant admettre que les cléricaux essayent de reprendre leur rôle néfaste à la nation en faisant une mascarade dans la ville de Roubaix, proteste, au nom des libre-penseurs de l'univers contre ces procédés et engage tous les socialistes et libres-penseurs à être présents à la contre-manifestation à Roubaix, le 2 juillet prochain.

ECOLIERES EN EXCURSION. — Hier mardi, à 4 heures de l'après-midi, les enfants de l'école de filles du groupe Jules Ferry, école dirigée par Mlle Lossignol, ont fait, sous la conduite de leurs maîtresse, une agréable promenade.

Rien n'était plus charmant, plus séduisant, que le défilé dans les rues d'Hellemmes de ces fillettes en robes claires, babillant follement en un joyeux gazouillis d'oiseaux quittant la volière pour le grand air et la liberté !

Les petites écolières se sont rendues à Annappes où elles ont goûté sur l'herbe puis sont rentrées, bien sagement, toujours guidées par leurs dévouées maîtresses.

FOURNES

ENQUETE. — Une enquête sera ouverte dans la commune de Fournes, sur le projet d'aliénation, aux enchères publiques, sur la mise à prix de 2 fr. 50 le mètre carré, d'une parcelle de terrain de 201 mq 59, sise à Fournes et reprise au cadastre sous les numéros 554 P et 555 P du cadastre.

Les pièces de l'affaire seront déposées à la mairie de ladite commune pendant huit jours, pour être communiquées à tous les intéressés. Ce délai de huit jours ne courra qu'à dater de l'avertissement qui sera donné par voie de publications et d'affiches.

Valenciennes

La question prud'homale

DEUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUAY-SUR-ESCAUT

A différentes reprises, nous avons entretenu nos lecteurs de la fâcheuse répercussion qu'allait avoir sur les budgets de certaines communes la mauvaise répartition du contingent afférent aux dépenses du Conseil des Prud'hommes.

Nous avons cité notamment le cas de Bruay-sur-Escaut.

Pour protester contre cet état de choses, le Conseil municipal de cette commune a pris, dans sa dernière réunion, la délibération suivante :

« Le Conseil est informé par une note de M. le sous-préfet que la quote-part de la commune de Bruay, dans les dépenses du Conseil des Prud'hommes de Valenciennes, a été fixée pour l'année 1911 à la somme de 1.906 fr. 82.

Ce contingent est calculé proportionnellement au nombre des électeurs inscrits dans chaque commune et sur la base d'un effectif total de 10.891 électeurs, dans lequel la commune de Bruay figure pour un nombre de 1.373 inscrits.

D'autre part, le budget du Conseil des Prud'hommes qui se réglait précédemment à 4.872 fr. 12, s'élève pour l'année 1911 à la somme de 15.617 fr. 12. Il résulte que la commune de Bruay doit supporter par électeur inscrit sur la liste une quote-part de 1 fr. 43.

Si l'on remarque que les 82 communes de l'arrondissement de Valenciennes accusent sur les listes électorales politiques un total de 70.238 inscrits, parmi lesquels un nombre au moins égal à la moitié appartiennent aux catégories énumérées dans le décret du Conseil des Prud'hommes de Valenciennes, l'on constatera aisément que les communes ne devraient avoir à payer par unité que la somme de 0 fr. 44, réduisant ainsi le contingent réclamé à la commune à 604 fr. 12 ; d'où il ressort nettement que les communes qui ont le plus consciencieusement accompli le travail administratif et interprété dans un sens favorable l'institution de la juridiction prud'homale, sont les dupes de la répartition actuellement pratiquée ; qu'il y a une anomalie contre laquelle il convient de s'élever avec énergie.

Le Conseil se rappelant sa délibération du 10 juillet 1909, par laquelle il appelait déjà sur cette question l'attention de l'autorité supérieure et la priait de bien vouloir inviter, d'une manière pressante, les Municipalités à procéder, pour l'établissement des listes des Conseils des Prud'hommes, comme il est procédé d'ordinaire pour les listes politiques, afin que par voie de conséquence, les contingents dans les dépenses des Conseils des Prud'hommes soient supportés d'une façon plus équitable.

Considérant d'ailleurs que seule une réforme de la loi, réglementant d'une autre manière le mode de répartition des contingents, sera de nature à faire cesser l'injustice dont est victime la commune.

Considérant, d'autre part, que la somme réclamée, basée sur un budget qui paraît beaucoup trop élevé, en égard aux forces contributives de la commune, se refuse à voter la somme qui lui est demandée et passe à l'ordre du jour. »

La Municipalité de Bruay avait d'ailleurs prévu dès 1909 la situation que tout le monde s'accorde à déplorer aujourd'hui. Le Conseil municipal avait pris, en effet, à cette époque, cette délibération :

« Considérant que la loi du 27 mars 1907, en étendant le bénéfice de la juridiction prud'homale à un plus grand nombre de justiciables, a réalisé un progrès que les intéressés eux-mêmes, faute d'éducation, ne savent pas apprécier, et a établi, à leur profit, des garanties dont ils ne savent pas pour la plupart profiter.

Considérant néanmoins que l'usage du droit de suffrage qui est conféré aux ouvriers appartenant à une profession dénommée dans le décret d'institution du Conseil ne rentrera véritablement dans les mœurs qu'à la suite d'une application loyale et large des dispositions légales, réglementant l'inscription sur les listes électorales, qu'il conviendrait dès lors, non pas d'attendre que le justiciable réclame son inscription, mais de la faciliter et même de la provoquer, ainsi que cela se pratique pour les listes électorales politiques.

Considérant enfin que les administrations communales qui désirent remplir complètement leur devoir en n'interprétant pas la loi d'une manière restrictive sont les victimes de celles qui, afin de restreindre autant que possible le contingent qu'elles doivent servir pour les dépenses du Conseil des Prud'hommes, n'accusent sur leurs listes qu'un nombre d'électeurs peu en rapport avec celui de la population ouvrière qui, en réalité, devrait bénéficier des bienfaits de cette juridiction.

Prie Monsieur le sous-préfet de bien vouloir inviter d'une manière pressante les Municipalités à procéder, pour l'établissement des listes des Conseils de Prud'hommes, comme il est procédé d'ordinaire pour les listes politiques, afin que, par voie de conséquence, les contingents dans les dépenses du Conseil de Prud'hommes soient supportées d'une façon plus équitable.

Ce Conseil municipal serait infiniment reconnaissant à M. le sous-préfet, si, au moment de la répartition des contingents, il voulait faire remettre à toutes les communes de l'arrondissement un état indiquant la somme globale des dépenses à couvrir le nombre des électeurs inscrits dans chaque commune et la part contributive qui échoit à chacune d'elles au prorata des électeurs inscrits ».

Si l'Administration avait tenu compte de ces justes observations, la répartition du contingent aurait eu lieu d'une façon équitable et les communes ayant accompli leur devoir n'auraient pas à le regretter.

LES GODILLOTS

Un jeune galopin a été surpris dérobant une paire de bottines à l'étalage de M. Caben, marchand de chaussures, place d'Armes.

L'auteur de ce larcin n'a pu être encore retrouvé.

La police a été saisie d'une plainte.

LES MALANDRINS

Dans le courant de la nuit, des malandrins restés inconnus se sont amusés à enlever les boutons des sonneries électriques des maisons occupées rue Emmanuel Rey, par M. Defay, et rue de Paris par M. Coben.

On recherche les auteurs de ces actes stupides.

VACHES EN BALLADE

Deux vigiles en tournée ont rencontré deux vaches errant chemin des Alliés. Après enquête, ils apprirent que ces vaches appartenaient à M. Desguin Paul, place du Marché-aux-Bestiaux.

La clôture en fil de fer de la prairie dans laquelle se trouvaient ces vaches avait été coupée avec une cisaille.

Une enquête est ouverte.

GALANT CHEVALIER

Un terrassier, le nommé Camille Monaert, 23 ans, qui était quelque peu pris de boisson, se rencontra dans un estaminet de la rue de Lille avec une jeune fille. Très galant il l'invita à prendre une consommation. Celle-ci refusa malheureusement.

Monaert, furieux, saisit plusieurs chopes sur le comptoir et les lança à la tête de la demoiselle, qui ne fut heureusement pas atteinte.

Le cabaretier mit son singulier client à la porte. Au cours de la bagarre, un carreau de la fenêtre fut brisé.

Plainte a été déposée contre Monaert.

CHEZ LES ORPHEONISTES

Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade d'officier de l'instruction publique de M. Henri Carpay, directeur des Orphéonistes.

LE VOYAGES DES AMICALES LAIQUES

La Fédération des Amicales laïques de l'arrondissement de Valenciennes organise un voyage à Paris et à Versailles par train spécial le 16 juillet prochain. Le prix est fixé à 6 francs aller et retour

Départ de Saint-Amand à 4 h. 11 du matin ; de Raismes, à 4 h. 21 ; de la Bleuse-Borne, à 4 h. 30 ; de Valenciennes à 4 h. 44 ; de Denain, à 5 h. 5 ; de Lourches, à 5 h. 24 ; arrivée à Paris à 9 h. 10.

Retour : départ de Paris à 10 h. 10 du soir ; arrivée à Bouchain à 1 h. 41 du matin, à Lourches à 1 h. 48, à Denain à 1 h. 57, à Valenciennes à 2 h. 15, à la Bleuse-Borne à 2 h. 24, à Raismes à 2 h. 33, à Saint-Amand à 2 h. 43.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

QUIEVRECHAIN

PROXENETES

Deux enquêtes viennent d'être ouvertes pour vérifier certains faits dont sont accusées la femme D..., aubergiste à Crespin, et la femme B..., cabaretière à Blanc-Misseron.

La première attirerait chez elle des jeunes gens et les exciterait à se livrer à la débauche. Des voisins prétendent l'avoir vu se livrer en face de sa fenêtre qui était ouverte, à des gestes obscènes.

La femme B... recevrait dans son débit des jeunes filles et les ferait entrer en relations avec ses consommateurs. Sur ses conseils, l'une de ces malheureuses déroba à un client son porte-monnaie. La jeune fille, prise ensuite de remords, remit à celui-ci son argent et quitta la maison

THIVENCELLES

EN MENAGE. — Au cours d'une discussion, le nommé Alfred Leclercq aurait brutalisé sa femme. Celle-ci se plaint en effet d'avoir été tirée par les cheveux, puis terrassée. Son mari aurait même proféré des menaces à son adresse.

La femme Leclercq a porté plainte

SAINT-AMAND

PAUVRE GOSSE. — Le jeune Clovis Mercier, 13 ans, pupille de l'assistance publique, avait été placé chez un messager d'Orchies, qui le battait fréquemment et ne lui donnait pas toujours à manger. Le malheureux enfant partit. Il rencontra sur sa route le fils de M. Victor Delvallée, messager à Saint-Amand, à qui il conta ses peines. Le jeune homme, compatissant, l'invita à venir loger chez ses parents en attendant de se placer.

Mercier habitait depuis quelques jours chez les époux Delvallée lorsque la gendarmerie est venue le mettre en état d'arrestation et l'a reconduit au dépôt de Lille.

AU THEATRE. — M. Raffit, directeur du théâtre, vient d'établir ainsi qu'il suit les abonnements pour la saison 1911-1912 : fauteuils, 30 fr ; parquets, 17.50 ; loges de face, 12.50 ; premières galeries, 12.50.

Les deux deuxièmes galeries, 19 francs pour dix représentations.

La première représentation aura lieu le samedi 14 octobre.

ESTREUX

A L'ABREUVOIR. — Le cultivateur Tomballe Achille, qui puisait de l'eau dans l'abreuvoir avait reproché au marchand de vieux métaux Etienne Frise de troubler l'onde en faisant baigner ses deux chevaux.

M. Frise ne tint aucun compte de ces observations. M. Tombale lui lança alors le contenu d'un seau d'eau sur la tête.

M. Frise a porté plainte.

VIEUX-CONDE

COURSE CYCLISTE. — Dimanche a eu lieu une course cycliste sur le parcours Vieux-Condé, Hergnies, Saint-Amand, Notre-Dame, Fresnes, Vicq, Blanc-Misseron, Condé, Bonsecours et Vieux-Condé.

Par suite de la pluie diluvienne, cette course fut quelque peu contrariée et plusieurs chutes, sans gravité d'ailleurs, eurent lieu au départ.

Le parcours a été effectué par Pagie en 1 heure 47 minutes. Despret le suivait à 12 secondes.

DENAIN

ECHO DE LA FETE DE CAUDRY

On nous écrit :

Notre Harmonie municipale a été fêtée par les amis et dilettanti caudrésiens dimanche.

Son concert, place Thiers, fut un véritable régal. L'ensemble fut impeccable, et les soli, avec MM. A. Lefebvre, Meurisse et Pamart, furent acclamés avec enthousiasme.

Ce sera un beau chapitre à ajouter à l'histoire des succès de cette société artistique et de son dévoué chef, le maestro C. Bruneau.

Un Auditeur.

ANZIN

ACCIDENT AUX HAUTS-FOURNEAUX

Aux Hauts-Fourneaux, le traineur de barres, Ferdinand Lancelle, 17 ans, de Villers-pol, a été renversé par une barre sortant du train.

On le releva couvert de nombreuses contusions.

Un docteur fut mandé auprès de lui et lui donna ses soins.

Le praticien a constaté des brûlures assez graves aux lèvres, au bras droit, à la cuisse et à la jambe gauches.

Lancelle subira de ce fait un assez long repos.

BRUAY-SUR-ESCAUT

LA DYNAMITE. — Les voyageurs se trouvant dans le tramway revenant de Condé et passant à Bruay à 9 h. 1/2, furent vivement effrayés par une détonation qui se produisit un peu avant le kilomètre 2.

Une détonation avait été produite par un pétard placé sur les rails. Ce dernier était semblable à ceux dont on se sert à la Compagnie du chemin de fer du Nord pour donner le signal d'alarme.

Une enquête est ouverte pour découvrir l'auteur de cette farce peu banale.

CONDE

NOS ARTISTES. — Au dernier concours du Conservatoire, M. Estyle Abel, professeur de piano du Conservatoire de Paris, présentait huit élèves. Deux ont obtenu des premiers prix, trois des seconds prix et deux des accessits.

Nos félicitations à ce distingué artiste.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LALLAING

Arrestation d'un satyre

Un journalier est emprisonné pour avoir tenté d'abuser d'une fillette

Louis Mazingue, 48 ans, journalier, vivant séparé de sa femme, attira dans sa demeure la jeune Zulma Jarbeaux et, après avoir fermé la porte, la jeta sur son lit et tenta d'abuser d'elle.

Aux cris poussés par l'enfant, une voisine et la mère accoururent et empêchèrent le coupable de commettre son crime.

La gendarmerie saisie des faits, arrêta Mazingue qui passa des aveux complets.

Ce dernier a été déféré mardi au Parquet qui l'a fait écrouer.

LAMBRES

MENACES DE MORT. — M. Louis Trannin, 44 ans, cultivateur, hameau du Raquet, a comme locataire, depuis le mois de janvier, le sieur Henri Decock, journalier.

A la suite d'une observation qui lui fut faite, Decock menaça M. Trannin et son chef de cuffure de leur couper le cou.

D'où plainte et enquête par la gendarmerie.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

LANDRECIES

GRAVE ACCIDENT EN GARE

Un lamentable accident vient de se produire en gare de Landrecies.

Une locomotive du tramway faisait des manœuvres, quand le contrôleur, qui se trouvait dessus, surveillant un accrochage, fut projeté à terre. Il fut atteint par la bielle de la machine qui lui brisa les jambes.

Le malheureux, relevé aussitôt, fut transporté à l'hospice.

PAS-DE-CALAIS

BEUVRY

CAMBRIOLAGE. — Pendant l'absence des époux Briche Adolphe, mineur et marchand de pommes de terre frites, demeurant près du quai des mines, des individus ont pénétré dans leur habitation et ont pris une certaine somme d'argent.

Une enquête est ouverte.

BETHUNE

AGRESSIONS. — A la suite de plusieurs agressions qui ont eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi, la police a ouvert une enquête que M. Chaboud, commissaire de police, garde jalousement.

Malgré cette réserve excessive, nous avons pu savoir que deux des individus incriminés ont été conduits au violon municipal, et le troisième gardé à vue au poste de police. Les agresseurs ont attaqué des jeunes gens boulevard Frédéric-Degeorges, puis sur la Grand'Place, en auraient pris leurs montres et un porte-monnaie.

HENIN-LIETARD

VOL. — Samedi, vers quatre heures de l'après-midi, Lescaut Gustave, âgé de quarante-cinq ans, ouvrier maçon